



LES COULOIRS UNIVERSITAIRES : UNE SOLUTION DURABLE POUR LES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS

Forum réfugiés-Cosi est une organisation française fondée en 1982. Elle accompagne chaque jour des milliers de **demandeurs d'asile et de réfugiés** au sein de **dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement dédiés**, et gère un centre de santé mentale dédié aux victimes de torture et de violences. L'association est par ailleurs présente depuis 2010 en **centre de rétention administrative**, où elle informe et aide dans l'exercice effectif de leurs droits les personnes retenues. Son **action internationale** inclut des projets au Niger, en Guinée et au Liban. Elle a également pour mission, à travers des **actions de plaidoyer à l'échelle nationale et européenne**, de veiller au respect des droits fondamentaux des demandeurs d'asile, des bénéficiaires d'une protection internationale et des étrangers privés de liberté dans le cadre des procédures d'éloignement. L'association est membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE). Elle participe aux travaux de nombreuses instances européennes dans le domaine de l'asile (Commission européenne, Agence européenne des droits fondamentaux, Bureau européen d'appui à l'asile...). Forum réfugiés-Cosi est par ailleurs impliquée régulièrement dans des **projets transnationaux** visant, avec d'autres organisations européennes, à analyser la mise en œuvre des droits fondamentaux dans plusieurs pays de l'UE et à formuler des recommandations en vue d'améliorer la prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques.

LES COULOIRS UNIVERSITAIRES, UNE VOIE D'ACCÈS LÉGALE ET SÛRE POUR LES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS

Les **voies complémentaires d'admission** permettent à des personnes en besoin ou bénéficiaires d'une protection internationale d'accéder de manière sûre et légale à un pays tiers dans lequel leurs besoins de protection sont satisfaits. Elles s'ajoutent à la réinstallation, principale voie légale d'accès pour les réfugiés, qui permet à des personnes vulnérables protégées dans un premier pays d'asile d'être accueillies dans un nouveau pays d'accueil avec un statut de résidence permanente.

L'ensemble de ces programmes constituent des **voies d'accès légales et sûres** ainsi que des solutions durables pour répondre aux besoins de protection croissants et soutenir les pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés dans le monde. Dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés et de la Déclaration de New-York pour les réfugiés et les migrants, le Haut-commissariat aux réfugiés a lancé la stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires en juillet 2019 afin de renforcer l'accès à ces voies légales et fournir des lignes directrices dans le développement de nouveaux programmes. L'objectif est que d'ici fin 2028, 3 millions de réfugiés bénéficient d'une protection et de solutions efficaces, via la réinstallation (1 million) dans cinquante pays et les voies complémentaires (2 millions).

Parmi ces voies complémentaires figure le développement de la **mobilité étudiante des réfugiés** à travers notamment les programmes dits de « couloirs universitaires ». En effet, le HCR souligne dans une récente étude l'accès restreint des réfugiés à l'enseignement supérieur avec un taux d'inscription de seulement 5%, face à un objectif de 15% pour 2030. Aujourd'hui, 27% des réfugiés vivent dans les pays les moins développés du monde induisant un accès limité aux universités locales qui nécessitent des moyens supplémentaires en matière d'infrastructures, de matériels, et d'enseignants formés.

SURMONTER LES OBSTACLES DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS

Les projets d'études à l'étranger sont semés d'embûches pour les réfugiés qui peuvent faire face à des **obstacles supplémentaires** par rapport à un étudiant étranger : difficulté d'accès à l'information, niveau d'étude exigé, accès restreint à des bourses financières pour couvrir les frais de scolarité et de vie sur place, prérequis administratifs dans les procédures d'inscription universitaire et d'obtention du visa incluant la demande de pièces justificatives, manque de reconnaissance des diplômes et expériences antérieures, accès limité aux tests de langue, accès et durée de validité d'un document de voyage, statut de l'étudiant réfugié dans le pays d'étude... Si les universités ont développé des programmes d'accueil pour les demandeurs d'asile ou les réfugiés déjà présents sur le territoire, les programmes destinés aux étudiants étrangers prennent rarement en compte la spécificité de l'accueil d'un étudiant réfugié depuis un pays tiers.

Ainsi, afin d'améliorer l'accès aux programmes universitaires pour les réfugiés depuis un pays de premier d'asile, des **programmes dits de « couloirs universitaires »** se sont développés ces dernières années dans plusieurs pays, notamment au Canada, Japon, au Mexique, au Portugal, en Allemagne, en Lituanie, en Italie mais aussi plus récemment en France. Ils se matérialisent par des **accords ad-hoc et des projets de partenariats** afin de permettre l'accueil de réfugiés depuis leurs pays d'asile vers un pays tiers afin de commencer ou de poursuivre ces études via un visa étudiant. Ces programmes reposent sur un travail partenarial important et central entre plusieurs acteurs clés tels que l'établissement d'enseignement supérieur d'accueil et les réseaux universitaires, les associations, les autorités nationales (ex : ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, ambassades et consulats dans les pays de premier asile), les organisations internationales (ex : HCR, OIM, AUF), le secteur privé (ex : fondation, entreprises), les communautés d'accueil et la société civile (ex : les villes, les associations locales), et les étudiants réfugiés.

Chaque projet dispose de ces propres spécificités en matière de soutien financier, de niveau d'études, de critères de sélection, mais vise dans l'ensemble à **renforcer l'accès des étudiants réfugiés à l'enseignement supérieur dans un pays tiers depuis un pays de premier asile** à travers un soutien financier et administratif centré autour de ces besoins pour lui permettre de commencer ou poursuivre son projet universitaire.

LES PROJETS DE COULOIRS UNIVERSITAIRES DÉVELOPPÉS PAR FORUM RÉFUGIÉS-COSI

Depuis 2018 et la création de son bureau au Niger, Forum réfugiés-Cosi expérimente le développement des voies complémentaires à la réinstallation, notamment la mobilité étudiante. Après avoir constaté les freins dans l'accès aux études à l'étranger pour les étudiants réfugiés, Forum réfugiés-Cosi a développé **deux projets pilotes** de « couloirs universitaires », afin de surmonter les obstacles identifiés et permettre à des étudiants réfugiés dans un premier pays d'asile de poursuivre leurs études en France. La création de ces dispositifs ad-hoc a été réalisée en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur et le HCR. Ainsi, deux étudiants réfugiés au Niger ont intégré une licence à **l'École supérieure de commerce et de développement 3A de Lyon** à la rentrée 2020, et deux étudiants réfugiés au Niger et au Cameroun ont intégré un master à **l'Université de Clermont-Ferrand** à la rentrée 2021. Ces projets reposent sur une forte implication d'acteurs nationaux et locaux afin d'assurer l'accès aux documents de voyage, à une bourse universitaire, à un logement et à un accompagnement administratif et social adapté tout au long de la scolarité.

NOS RECOMMANDATIONS

L'expérience de Forum réfugiés-Cosi dans le développement de couloir universitaire a permis d'identifier des enjeux et des étapes clés de mise en œuvre, de la sollicitation de l'établissement d'enseignement à l'accueil et l'accompagnement du réfugié sur le territoire. Elle souligne le besoin constant **d'adapter et de faciliter les procédures** pour les étudiants réfugiés, notamment dans les démarches administratives auxquels se heurtent les réfugiés du fait de la spécificité de leur statut et de la méconnaissance des acteurs institutionnels.

Le **soutien financier** représente également un obstacle majeur qui peut être surmonté par l'accès à une bourse universitaire, par la mobilisation d'acteurs du secteur privé tels que des fondations ou des entreprises, mais aussi d'autorités locales comme les municipalités ou les régions. **L'accueil et l'accompagnement** de l'étudiant réfugié sur place nécessite également une coordination entre une association locale connaissant le public spécifique des réfugiés, l'établissement d'enseignement supérieur, et la communauté d'accueil à travers des systèmes de tutorat, d'hébergement solidaire ou de parrainage citoyen.

Enfin, **l'enjeu de la protection et de la durabilité de l'accueil** doit également être au cœur du programme permettant ainsi à l'étudiant réfugié d'envisager librement plusieurs choix après la fin de ses études : la recherche d'un emploi dans le pays d'études, le dépôt d'une demande d'asile ou le retour dans le pays de premier asile. Le développement des programmes universitaires fait ainsi appel à des projets et des solutions axés sur l'innovation qui mobilisent un large spectre d'acteurs pouvant soutenir et renforcer l'accès à l'enseignement supérieur pour les réfugiés.

Pour plus d'informations

Lire notre note de plaidoyer « Réfugiés : renforcer les voies d'accès légales et sûres »

➔ <https://bit.ly/3xGWyzH>

Caroline Goerlich
Chargée de projets européens
@ : cgoerlich@forumrefugies.org
M : (+33) 6 17 67 87 00